

Faut-il parler d'une question identitaire au Luxembourg ?

Philippe Poirier

En juin 2007, une enquête TNS-ILRES, publiée dans l'hebdomadaire *Le Jeudi*, concluait que 60 % des Luxembourgeois avaient jugé que « leur identité n'était pas respectée par les étrangers vivant au Grand-Duché ». Ce taux s'élevait à 72 % lorsqu'il s'agissait du comportement prétendument hostile des frontaliers vis-à-vis de cette même identité ! En octobre 2006, le président du groupe parlementaire chrétien-social, Michel Wolter, déposait une proposition de loi pour modifier les couleurs nationales, au profit du *Roude Léiw*, entraînant la constitution d'un « mouvement social »¹ en sa faveur dont les réels desseins et significations n'ont pas été encore étudiés scientifiquement. En juillet 2007, face à l'ampleur dudit mouvement (drapeaux hissés sur de nombreux édifices publics et privés sans coordination apparente, multiplication des autocollants sur les automobiles, une extrême attention de l'ensemble des médias, etc.) le gouvernement décida d'agir. Si pour lui l'actuel drapeau tricolore devait rester l'emblème national, sur le territoire grand-ducal, la bannière avec le lion rouge pouvait être dorénavant utilisée².

La construction sociale de la Nation par l'Etat ou ceux qui le détiennent, ou bien encore par ceux qui imposent leur discours, parvient à être vécue individuellement, alors même qu'elle ne colle en rien ou presque aux appartenances multiples d'un individu.

Au vu de ce sondage et de cet activisme législatif, faut-il pour autant conclure à une question identitaire au Luxembourg ? Pour le savoir, il est important de rappeler en premier lieu ce que peut être l'identité à la lumière de la naissance et du développement de l'Etat moderne. En second lieu, de s'interroger si la crispation identitaire ne révèle pas en réalité d'autres questions plus politiques et plus socioéconomiques. En d'autres termes, si des questions proprement politiques ne revêtent pas l'habit symbolique et culturaliste de l'identité nationale pour tous les « grand-ducaux » (citoyens luxembourgeois, européens et extra-communautaires résidents) en raison même de l'absence d'un espace public structuré au Luxembourg les incluant tous.

L'identité : une « présence-absence » et une indétermination

La question identitaire est constitutive de chaque individu et de chaque société, indépendamment de leur niveau de développement. C'est un phénomène

naturel que de s'interroger sur soi et sur son devenir. Or le processus même de réflexion, quelque soit son objet, est toujours synonyme, entre autres choses, de crise, d'affirmation, de recomposition et parfois de soumission consciente ou inconsciente à un environnement, sans qu'un ordre précis des états puisse être établi et que le résultat de celui-ci puisse être considéré comme définitif. D'une certaine manière, l'identité est une quête et une « présence-absence », dans la mesure où chaque individu ou société tente indéfiniment de se « situer » sans connaître son Tout. Et quand bien même un individu ou une société prétendrait à l'« a-identité », la relation à l'autre l'oblige à se déterminer, de penser à son « je », à son « nous ». La vigueur de l'islam aujourd'hui astreint par exemple les sociétés européennes, alors qu'elles s'étaient construites en grande partie sur le dépassement du religieux, à explorer de nouveau cette partie de leur étant et/ou à prévoir de multiples mécanismes de reconnaissance, d'intégration et de contrôle des phénomènes religieux, avec souvent des heurts. Le projet de conventionnement de l'islam au Luxembourg et sa justification par le ministre des Cultes, François Biltgen, ainsi que les débats sur celui-ci l'illustrent parfaitement.

Or le problème est que dans nos sociétés modernes, depuis Thomas Hobbes, chacun peut prétendre que toute chose peut être comprise et représentée de manière géométrique et parfaite si une méthode rigoureuse d'analyse est bien entendue pratiquée³. L'identité, comme tout autre objet, n'échappe pas à la règle. Elle serait donc aussi intelligible et maîtrisable par l'individu qui la porte et la développe que la production d'une automobile ou d'une statistique économique. Pour autant, le processus de définition de l'identité dans une société ne saurait être partagé et soutenu par tous, puisque chacun d'entre nous est aussi un souverain en soi dans

Philippe Poirier, doc. hab. en sciences politiques, enseigne l'histoire des idées politiques et la politique européenne et comparée à l'Université du Luxembourg et à l'université Sorbonne Paris IV. Dernier ouvrage paru en coédition avec Pascal Delwit, aux éditions de l'Université libre de Bruxelles, Extrem Right Parties and Power in Europe, avril 2007.

notre modernité. Autrement dit, l'identité ne peut être que l'objet d'une compétition, parfois féroce, entre des vérités individuelles, qui ont toutes la prétention d'être rationnelles et absolues.

L'identité devient aussi un enjeu de pouvoir à partir du moment où des groupes d'intérêts, culturels, religieux, sexuels et/ou des institutions publiques tentent d'en imposer la doxa.

L'Etat moderne, indépendamment de la nature de son régime politique, qui monopolise déjà la violence légitime, cherche en effet à travers l'acte législatif plus que tout autre à promouvoir un discours particulier sur ce que doit être l'identité d'une société ou d'un individu, car il ne la distingue pas ou très rarement de la question de sa propre légitimité.

Par exemple, le régime national-socialiste allemand était en soi une expression de notre modernité, car la sublimation de l'identité aryenne ne visait qu'à fonder la légitimité du nouveau Reich après l'effondrement des valeurs culturelles et individuelles de l'Allemagne pré- et wilhelmienne, tout comme le fut l'idéal républicain pour l'Etat français après le renversement des règles de l'Ancien Régime, dont ni les unes ni les autres ne doivent être regrettées par ailleurs. Dans le premier cas, le discours identitaire s'est réduit à la prétendue origine commune et unicité raciale des Allemands avec une manipulation éhontée de la recherche historique critique et scientifique⁴. Dans le second cas, l'hypervalorisation de l'égalité dans l'état de nature et dans l'état politique, où dans ce dernier, les individus sont détachés artificiellement de tout environnement particulier, a entraîné la négation même de toute identité autre que « républicaine » ; le « un » n'était pas « divisible » par définition⁵.

Par ailleurs, l'Etat n'est pas un Léviathan neutre, il est lui-même l'enjeu d'une dispute sans fin entre des individus et des groupes d'intérêts pour sa détention, ce qui rend par définition toute identité nationale, même officialisée, instable. Par exemple, l'identité nationale promue par l'actuel gouvernement irakien rompt fondamentalement avec celui du défunt régime baassiste et de son prédécesseur hachémite. Il en va de même dans un régime politique démocratique comme la Belgique ; le passage d'un Etat unitaire à un Etat fédéral par étapes a été l'occasion à chaque fois d'un discours nouveau sur l'identité de la Belgique et des communautés qui la composent.

Il est illusoire aussi de croire que l'Etat œuvre forcément pour le bien public, le respect des libertés fondamentales et des valeurs ainsi que des intérêts de chacun, même dans un régime politique démocratique. L'Etat n'est bien souvent qu'un instrument au service de minorités déterminées⁶, qui les unes comme les autres prétendent pourtant à l'intérêt général et parfois même à l'universel⁷. Mais dès lors que chaque minorité active tente d'occuper le lieu du pouvoir et de l'emploi de son discours particulier,



© Stör-Signale

chacune d'entre elles ne se reconnaît pas le droit réciproque à la définition de ce que doit être l'étant de l'Etat et l'identité d'une société⁸. Qui plus est, la prétention d'un Etat à l'intérêt général en devient d'autant plus insupportable qu'il est jugé arbitraire par le choix même de certaines politiques sectorielles, et donc de certaines revendications⁹.

Dans le même temps, ceux qui s'emparent de l'instrument étatique sont ceux qui ont été aussi capables de médiatiser le plus grand nombre de revendications particulières. Pour ce faire, ils ont été obligés d'élaborer un discours dépassant leur propre singularité. Mais ce dernier se limite bien souvent non pas aux valeurs (Etat de droit, dignité humaine, etc.) potentiellement communes aux individus et à de nombreux groupes d'intérêts, mais à un discours globalisant, le plus souvent recourant à la Nation. Il est d'autant plus audible par tous, et d'une certaine manière sournois, que le système de délégation du pouvoir en démocratie repose justement sur la souveraineté populaire, somme des volontés individuelles. Le souverain individuel croit dès lors se retrouver dans le souverain national que l'Etat lui propose. D'une certaine manière, ce qui était un subterfuge dans l'exercice du pouvoir, quitte à être au départ même un mythe, devient pour autant réalité dans une partie du quotidien des individus et du corps social. En d'autres termes, la construction sociale de la Nation par l'Etat ou ceux qui le détiennent, ou bien encore par ceux qui imposent leur discours, en raison de leur position sociale, parvient à être vécue individuellement, alors même qu'elle ne colle en rien ou presque aux appartenances multiples d'un individu. On ne saurait comprendre autrement la création, le foisonnement et la vigueur des identités nationales en Europe que par l'artifice du discours devenu réalité¹⁰ ou ainsi considéré par un individu, ce qui au passage nous montre combien notre capacité de raisonnement politique est aussi parfois superficielle. La raison doit être plus qu'éclairée en la matière.

« [...] nous appartenons tous à diverses communautés, et leur intersection ne peut être trouvée qu'en nous, dans les individus que nous sommes. »

L'Etat luxembourgeois et ceux et celles qui vivent au Grand-Duché n'échappent pas à cette règle. D'un côté, nous avons un Etat qui – tout à fait dans son rôle – souhaite relier au maximum les individus à ses actions et assurer la paix civile entre ces derniers, conscient de leurs multiples identités. D'un autre côté, nous avons des individus qui s'interrogent souverainement sur leur identité personnelle et leur devenir, en puisant dans un système de connaissances et de références qui par nature sont conflictuelles, du moins concurrentes, d'autant plus dans un environnement social multilingue, pluriculturel et dans un Etat-cité qui, par essence et par nécessité, a été et est intégré au processus de continentalisation des économies. Tant l'Etat que les « grand-ducaux » sont donc à la fois dans une indétermination vertigineuse et chacun croit, qui plus est, pouvoir définir l'identité de l'un et de l'autre. D'où depuis 2002, la multiplication des initiatives, parfois sans logique apparente, sur la réforme du code de la nationalité et sur la double nationalité, sans qu'il puisse être établi sur toutes ces problématiques une frontière précise entre majorité et opposition parlementaires, détenteurs de la puissance publique et prétendue « société civile », ou bien entre « nationaux » et « étrangers ».

Dans le même temps, le discours sur l'identité dans nos sociétés européennes revêt deux formes qui ne sont qu'en apparence contradictoires : le repli identitaire et le multiculturalisme.

Le repli identitaire conçoit que l'identité est une chose en soi qui dépasse chaque individu et que celle-ci par définition est unique et déterminée une bonne fois pour toute. Cette définition de l'identité, essentialiste, induit forcément l'existence d'un peuple originel ou le maintien d'une communauté à travers les âges, dont le point culminant serait la création et la préservation d'un Etat-nation. La communauté originelle, devenue « nationale » se distinguerait aussi à travers des valeurs qui lui sont propres et serait assimilée parfois à un organisme vivant pouvant être menacé par un « environnement » forcément en mouvement. Ses défenses naturelles s'affaibliraient également si ses membres n'avaient plus conscience de leur appartenance communautaire. Dans ces conditions, l'Etat doit être un acteur culturel jusqu'à muséifier, si nécessaire, notamment la production artistique passée qui « par nature » n'avait que pour moteur la sublimation de la communauté nationale. Le repli identitaire implique aussi toujours une condamnation du cosmopolitisme, accompagné bien souvent d'un discours xénophobe où la survalorisation pour l'ordre social et sécuritaire – toujours idéalisée par rapport à un passé – est aussi bien présente.

Cette négation pluriculturelle est d'autant plus forte aujourd'hui dans le processus d'individuation que le Luxembourg et les sociétés européennes connaissent, et qui va en s'amplifiant. Les individus narcissiques ou « egocrates » ne défendant que leurs propres intérêts seront les premiers en effet

à capituler devant la manipulation du discours sur l'identité. Par ailleurs, les individus isolés par la formidable société des loisirs, caractérisée par l'hédonisme et la passion paradoxale de l'égalité, n'admettant aucune des valeurs trans-individuelles et morales (quelles que soient leurs sources), chercheront forcément le remède à la faiblesse de leur « moi » dans un « nous » émotionnel à souhait comme peut l'être l'identité nationale. Ils le trouveront d'autant plus dans une identification rigide avec des puissantes collectivités, car ces dernières seraient capables de les délivrer de l'organisation économique et sociale jugée « oppressive »¹¹. Par cette capacité d'objectivation de la fracture sociale, le discours identitaire parvient, qui plus est, à être irréfutable et durable pour une bonne partie de la société.

Sans avoir une telle radicalité, considérer l'identité luxembourgeoise comme reposant dorénavant uniquement sur l'usage de la seule langue luxembourgeoise, qui comme « chacun le sait », ne peut être que la « langue d'intégration » – dont on ne saurait par ailleurs apporter quelque définition précise au risque justement d'affaiblir son discours –, relève en partie de la logique dénoncée ci-dessus. Et inversement, la majorité linguistique quotidienne du Luxembourg est aussi engagée partiellement dans ce processus déplorable, car elle ne croit qu'en la puissance de l'usage du français en niant spécifiquement que le Grand-Duché a une identité justement distincte de leurs groupes nationaux d'origine et caractérisée par un multilinguisme relativement ancien, même si celui-ci était socialement inégalement partagé.

Le second, l'effervescence identitaire ou multiculturalisme – dans une lecture très réductrice ou tronquée de la pensée communautariste, du type Charles Taylor¹², Michael Sandel¹³ ou Alasdair McIntyre¹⁴ (d'ailleurs sans unité)¹⁵ – juge que toutes les identités et cultures présentes au Luxembourg se valent et qu'elles participent toutes à la société luxembourgeoise. L'Etat grand-ducal ne serait alors que la somme des communautés vivant sur son territoire, avec des droits et des positions sociales et économiques particulières, comme l'Etat libanais n'est que la somme des communautés confessionnelles maronite, chiite, druze, grecque orthodoxe, sunnite, etc. Or ce type de discours est aussi négateur de la « présence-absence » de l'identité. Il part en effet du principe qu'un individu est à chaque fois originellement d'une culture (kosovare, italienne, polonaise, etc.) et par conséquent toutes, comme chaque individu, doivent être « respectées » à égalité et « fixées ». Là encore, on se garde bien de préciser ce que signifie « culture » au risque sinon de voir son discours discrédité. D'une certaine manière, le multiculturalisme fait ici abstraction, comme l'exprimait Hannah Arendt au sujet de la crise de la culture, de ce que « l'homme se tient sur une brèche, dans l'intervalle entre le passé révolu et l'avenir infigurable. Il ne peut s'y tenir que dans la mesure où il pense, brisant ainsi, par sa résistance aux forces d'origine

La crainte de la perte du statut social, de son pouvoir d'achat, de l'impossibilité de trouver sa place dans une société par ailleurs en profonde mutation ont conduit des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires à adopter des attitudes de repli sur soi et de chauvinisme social.

et au futur infini, le flux du temps indifférent¹⁶ ». Ou pour reprendre Hervé Beaudoin, le multiculturalisme serait incompatible avec la cohésion et l'existence même du politique, car le contrat ne peut être établi durablement qu'entre individus souverains : « D'une part, aucune identité communautaire ne saurait exister sans le regroupement arbitraire des cas individuels disparates appartenant d'ailleurs eux-mêmes à plusieurs communautés. D'autre part, nous appartenons tous à diverses communautés, et leur intersection ne peut être trouvée qu'en nous, dans les individus que nous sommes. » Autrement dit, quelle est en effet notre référence commune, sinon l'individu lui-même, et lorsque l'on est croyant, la puissance divine ? Ce qui suppose un espace public où des citoyens éclairés peuvent agir et participer en conscience, même si on ne doit pas surestimer la valeur de la démocratie participative.

La question identitaire luxembourgeoise ou l'objectivation du désarroi social et de l'incompréhension de la prise de décision en Europe

Le référendum sur le traité constitutionnel européen de juillet 2007 – outre sa fonction pédagogique et discursive indéniable sur le fonctionnement de l'Union européenne – a été révélateur d'une question identitaire au sein de la société luxembourgeoise, que nous avons déjà constatée dans notre étude sur les élections législatives et européennes de juin 2004¹⁷. Ainsi, dès 2004, 68 % de l'ensemble des sondés étaient d'accord avec la préférence nationale pour l'emploi. Presque 40 % de l'électorat socialiste était du même avis. Ce chauvinisme social ne s'accompagnait pas en revanche d'un processus de légitimation de l'exclusion politique. 61 % de tous les Luxembourgeois étaient d'accord avec l'idée que les ressortissants communautaires puissent voter à toutes les élections. Le soutien de l'appartenance du Luxembourg à l'Union européenne n'était pas non plus discuté. 86,3 % des interrogés jugeaient que « c'était une bonne chose ». Pourtant, 35,6 % des sondés considéraient aussi que l'intégration de « l'Union européenne était déjà allée trop loin ». L'attachement à la seule nation luxembourgeoise était relativement important. 31 % des Luxembourgeois jugeaient qu'ils n'avaient jamais pensé « être à la fois citoyen luxembourgeois et citoyen européen » (ce taux était toutefois bien inférieur à des démocraties britanniques ou scandinaves). Près de 30 % à la fois des électeurs du POSL et du PCS étaient d'accord avec cette proposition. Autre signe éventuel de « raidissement » identitaire, seuls 17 % des Luxembourgeois déclaraient avoir confiance dans un Turc. C'était l'un des taux les plus bas enregistrés en Europe à l'époque.

Dans l'étude consacrée cette fois-ci au scrutin référendaire de 2005¹⁸, les citoyens luxembourgeois – qui avaient voté positivement ou négativement – avaient reconnu leur absence d'intérêt, sinon de

connaissance, sur le traité constitutionnel européen. Ils avaient plutôt manifesté leur attachement à la cohésion sociale – et à son corollaire au modèle social « luxembourgeois » – et aux intérêts économiques nationaux du Luxembourg en Europe. Ils soulignaient également leur incompréhension du processus décisionnel européen. Une distinction majeure existait pourtant entre les partisans du « oui » et ceux du « non ». Les premiers considéraient que le traité était une étape indispensable pour la poursuite de la construction européenne. Les seconds estimaient que son adoption aurait eu des effets négatifs sur l'emploi et sur la situation économique au Luxembourg de manière générale.

La cohésion sociale était comprise chez la majorité des Luxembourgeois à travers deux notions positives : l'appartenance à la communauté et la réussite de l'insertion professionnelle. Mais elle était aussi synonyme d'une crainte des différences culturelles au Luxembourg, couplée au sentiment de la dépossession du destin de sa propre culture d'origine, par ailleurs énoncée comme « homogène » linguistiquement, surtout parmi les électeurs du « non ». La responsabilité de la transformation des valeurs était aussi décrite souvent comme « extérieure » à la société nationale, ce qui n'était pas non plus sans conséquences sur la perception du saut institutionnel, même symbolique, d'un traité constitutionnel européen. Culture et exercice de la puissance souveraine étaient indiscutablement liés.

Pour ce qui avait trait à l'avenir du modèle social luxembourgeois, celui-ci n'était relié d'aucune manière à la Charte des droits fondamentaux, mais bien plus à la capacité de la Tripartite d'être une institution protectrice face à la globalisation économique. La disparition de l'autonomie (même relative) des économies nationales était aussi vivement regrettée – c'est-à-dire l'existence d'un marché et d'un système de régulation se confondant avec la puissance politique souveraine, l'État-nation – et de la capacité des États membres à intervenir pour soit préserver l'emploi national, soit adopter des mesures au niveau de l'Union pour assurer une préférence communautaire. L'entrée passée et future des nouveaux États membres signifiait également la perte des avantages comparatifs de l'économie grand-ducale. Enfin, la candidature de la Turquie à l'Union était rejetée fortement, d'abord parce qu'elle est jugée comme une puissance économique émergente qui risque d'ébranler de nouveau les économies de petite dimension, puis en raison de la culture islamique dominante de sa société.

Des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires – que nous avons aussi interrogés dans l'étude référendaire – étaient donc redevables à la fois d'un « euroscepticisme stato-providentialiste », d'un « souverainisme national » et d'un « souverainisme libéral » que l'on retrouve ailleurs en Europe, mélange de positions culturalistes, d'interventionnisme étatique, de souveraineté fiscale et de concurrence économique entre les États de l'Union

Il est vraiment temps de passer de la Nation à l'Etat, sans manquer d'expliquer et d'associer les citoyens à la gouvernance européenne, au risque sinon d'une amplification de la question identitaire.

sans une régulation politique forte au niveau européen.

Plus précisément, l'euro-scepticisme stato-providentialiste a été ainsi appliqué ou revendiqué comme tel après coup aux et par les mouvements « d'initiatives populaires » dans les Etats scandinaves qui se sont opposés avec succès à l'adhésion à l'Union (en 1972 et en 1994 en Norvège), avec échec (au Danemark en 1972) et contre l'euro en 2003 en Suède et qui, par la suite, ont toujours concouru aux élections européennes (Folkebevægelsen mod EF/EU & JuniBevægelsen mod Union au Danemark et Junilistan en Suède)¹⁹. Pour eux, l'Union européenne mettrait en péril leurs régimes nationaux de prestation et de concertation sociale, les instruments du contrôle démocratique supposés supérieurs de leurs démocraties nationales et suivant les Etats, l'utilisation souveraine de leurs réserves halieutiques et pétrolières²⁰.

Le souverainisme national renvoie aux éléments jugés essentiels dans l'acceptation de la politique moderne, c'est-à-dire la souveraineté nationale et la souveraineté populaire. Le souverainisme ne peut que faire fi des frontières entre droite et gauche. La construction européenne ne peut être, d'une part, que le fruit de la coopération entre des Etats souverains et, d'autre part, aucun des Etats européens ne doit renoncer à être l'acteur social et économique prééminent de sa société nationale²¹. Dans ces conditions, les Etats ne délèguent aux institutions européennes que des « compétences révocables, subsidiaires et subordonnées » et sont les seuls habilités au contrôle de dévolution. Qui

plus est, les constitutions nationales l'emportent toujours sur le droit communautaire et le « compromis de Luxembourg » doit dans cette configuration être la règle primordiale du processus décisionnel européen²².

Le souverainisme « libéral », attribué à Margaret Thatcher, bien qu'elle ne l'utilisât jamais dans ses discours et dans le plus fameux d'entre eux, celui de Bruges en 1988²³, développé depuis une vingtaine d'années par une kyrielle de fondations anglo-saxonnes et néerlandaises (Bruges Group, European Foundation, Edmund Burke Stichting, etc.)²⁴, trouvant des relais dans des fondations de langue française (Institut Euro 92, Institut Molinari, etc.)²⁵, défendu au niveau européen par des formations politiques comme Občanská Demokratická Strana du président tchèque Vaclav Klaus²⁶, conçoit que l'Union européenne est légitime, à la condition de ne pas créer un « super Etat providence » et que celle-ci se détourne tant dans ses principes que dans ses actions de toutes les formes du constructivisme social, qui auraient jusqu'alors caractérisé l'ensemble des politiques publiques de l'Union et de ses Etats membres. La « méthode communautaire », tout particulièrement les pouvoirs laissés à la Commission, sa nature et son fonctionnement, a fortiori un traité constitutionnel européen en raison de l'enchâssement de la Charte des droits fondamentaux, iraient à l'encontre d'un tel projet²⁷. Leur plan est de bâtir une Europe libre-échangiste, soucieuse de compétitivité dans le cadre d'une économie mondiale, alignée en matière de politique étrangère et de sécurité commune sur l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), où le principe coopératif et celui de la concurrence domineraient les relations entre les Etats souverains européens, où les Etats de petite dimension et les régions à pouvoir constitutionnel sont les plus aptes à réussir dans une telle configuration. Ils insistent également sur le fait que les libertés fondamentales et les valeurs des Européens, qui les distingueraient des autres blocs économiques régionaux, ne peuvent être respectées que dans le cadre d'un Etat souverain qui, seul, en assure le contrôle démocratique et, qui plus est, au niveau européen est déjà garanti par le Conseil de l'Europe, organe de coopération par excellence.

Mais bien plus, l'étude référendaire sur le traité constitutionnel européen au Luxembourg a permis d'objectiver dans le débat politique des questions économiques, sociales du fait même que l'individu est moins fidèle à ses affiliations partisans lors d'un référendum que lors d'élections législatives. La crainte de la perte du statut social, de son pouvoir d'achat, de l'impossibilité de trouver sa place dans une société par ailleurs en profonde mutation ont conduit des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires à adopter des attitudes de repli sur soi et de chauvinisme social. Elle a montré aussi l'écart fondamental en matière de compréhension de la politique moderne entre ses agents et ses « sujets ». Cette distanciation constatée et regrettée engendre

NATURATA
Fair a kooperativ mat de Bio-Bauern

1 Rollingergrund
• Lebensmittelgeschäft
• Metzgerei

2 Munsbach
• Supermarkt - Lebensmittel
• Metzgerei
• Restaurant & Catering
• Akzent
(Naturkleider, Spielwaren, Bücher)

3 Ettelbrück
• Lebensmittelgeschäft

4 Hupperdange
• Hof-Laden Schanck-Haff

5 Dudelange
• Lebensmittelgeschäft

6 Foetz
• Lebensmittelgeschäft
• Metzgerei

**Göütez le bio,
göütez la vie!**

Äre Spezialist fir Bio- an Demeïter-Liewesmëttel

une indifférence, voire une hostilité manifeste, à ce que représente réellement ou de façon supposée l'Union européenne, au bénéfice de tout ce que l'on croit être l'Etat-nation.

Le vertige social et identitaire était donc assurément présent en 2005 et le demeure au Luxembourg. Mais comme nous l'écrivions déjà dans l'étude sur le référendum, « la recreation du lien social consubstantielle à la confiance dans la poursuite de l'intégration européenne n'est pas impossible notamment par le soutien à une plus grande participation des citoyens dans les processus décisionnels et une réelle politique pédagogique sur les réalités et difficultés du régime politique de l'Union européenne en lien direct avec son environnement extérieur, la mondialisation des échanges ». Autrement dit, il est vraiment temps de passer de la Nation à l'Etat, sans manquer d'expliquer et d'associer les citoyens à la gouvernance européenne, au risque sinon d'une amplification de la question identitaire.

¹ *Initiativ Roude Léiw*, www.initiativ-roudeleiw.lu, qui a réuni plus de 26 000 pétitions en faveur du changement du pavois national. Voir mon article sur le sujet Philippe Poirier, « Drapeau national. Les rugissements léonins de l'identité », *D'Lëtzebuurger Land*, 8.12.2006. Voir surtout le rapport de la Commission héraldique de l'Etat, www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2007/04/27avis_heraldique/Avis_Comherpdf.pdf, 14.3.2007.

² Conseil de gouvernement, *Résumé des travaux du 6 juillet 2007*, www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2007/07/06conseil/index.html#, 1.7.2007.

³ Thomas Hobbes, *Eléments de la loi naturelle et politique*, partie I, chapitre I. Paris : Livre de Poche, 2003 [1640].

⁴ Alain Schnapp, « L'autodestruction de l'Archéologie allemande sous le Régime Nazi », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 78, p. 101-109, avril-juin 2003.

⁵ Hervé Beaudin, « Quand le communautarisme devient libertaire ». *Le Banquet*, n° 14, 1999.

⁶ Philippe Raynaud, « De la tyrannie de la majorité à la tyrannie des minorités », *Le Débat*, n°76, mars-avril 1992.

⁷ Friedrich A. Von Hayek, « Opinion majoritaire et démocratie contemporaine ». *Droit, Législation et Liberté*, tome III. Paris : Quadrige-P.U.F., 1995, p. 12-23.

⁸ La société se donne l'image de son unité dans le lieu du pouvoir, considéré comme pôle symbolique, et que ce pôle symbolique ne saurait être le réel de la société, parce qu'il est un discours constitutif de la société s'instituant Si le lieu du pouvoir est pôle symbolique, lieu qui suppose un détachement de tout point de vue particulier, ce détachement du pouvoir ne peut exister que si celui-ci est vide, c'est le cas seulement dans la société démocratique. Voir à ce sujet Marcel Gauchet & Claude Lefort, « Sur la Démocratie : le politique et l'institution du social ». *Textures*, n° 2-3, 1971, p. 12 et Hugues Poltier, « Qu'est-ce que la Pensée du Politique ». *Revue de Théologie et de Philosophie*, Vol. 126, n° 2, 1994, p. 133.

⁹ Thomas L. Pangle, *The Ennobling of Democracy*. New York : John Hopkins University Press, 1995.

¹⁰ Anne-Marie Thiesse, *La Création des Identités Nationales. Europe XVIII-XX siècles*. Bruxelles : éditions complexe, 1999.

¹¹ Theodor W. Adorno, « Le Moi doit se rayer soi-même pour participer à la grâce de la collectivité... le sentiment d'une nouvelle sécurité est payé par le sacrifice de la pensée autonome... ». *Politische Betrachtungen. Bibliothek Suhrkamp*, p. 101, 1959. Cité par Pierre Zima, *L'Ecole de Francfort*. Paris : Editions Universitaires, 1974, p. 64-65.

¹² Charles Taylor, *Source of the Self: The Making of the Modern Identity*. Cambridge : Harvard University Press, 1989.

¹³ Michael Sandel, *Liberalism and the limits of justice*. Cambridge : Cambridge University Press, 1982.

¹⁴ Alasdair MacIntyre, *After Virtue. Notre Dame : University of Notre Dame Press*, 1981.

¹⁵ Philippe de Lara : « L'argument communautariste soutient, a) que le schème individualiste (ou "atomiste") du libéralisme donne une vision fautive, ou au mieux partielle, de la société moderne, car l'identité des individus et les fins qu'ils poursuivent se constituent au sein de communautés (d'apprentissage et de pratiques, d'appartenance, d'allégeance) ; b) qu'il y a une priorité du bien sur le juste (right), priorité au double sens d'un primat politique et d'une antériorité logique, c'est-à-dire du contenu du bien sur les procédures garantissant l'équité ». In « Communauté et Communautarisme », Philippe Raynaud & Stéphane Rials, *Dictionnaire de philosophie politique*. Paris : Presses Universitaires de France, collection Quadrige, 2003.

¹⁶ Hannah Arendt, *La Crise de la Culture*. Chapitre I, la Tradition et l'âge moderne. Paris : Gallimard, 1990 [1954].

¹⁷ Patrick Dumont, Fernand Fehlen, Raphaël Kies & Philippe Poirier, *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : Chambre des Députés, 493 p., 2006. Consultable sur le site : www.uni.lu/recherche/flshase/stade_1993_2007/recherche#1.

¹⁸ Patrick Dumont, Fernand Fehlen, Raphaël Kies & Philippe Poirier, *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : Chambre des Députés, 212 p., 2007. Consultable sur le site : www.uni.lu/recherche/flshase/stade_1993_2007/recherche#1.

¹⁹ Catharina Sørensen, *Danish And British Popular Euroscepticism Compared: A skeptical assessment of the concept*. Copenhagen, Danish Institute For International Studies, Working Paper n° 25, 2004.

²⁰ Milena Sunnus, « Swedish Euroscepticism: Democracy, Sovereignty and Welfare », in Robert Harmsen & Menno Spiering, *Euroscepticism: Party Politics, National Identity and European Integration*. Amsterdam : Editions Rodopi, 2005, p. 193-205.

²¹ Paul-Marie Couteaux & William Abitbol, « Souverainisme j'écris ton nom », *Le Monde*, 23.3.2000. « Défendre la souveraineté nationale en perdant de vue le souci social, c'est-à-dire sans défendre en même temps la souveraineté populaire, c'est priver la Souveraineté non seulement de son contenu politique mais aussi des forces sociales qui le sous-tendent, lui donnent sa force et sans lesquelles elle n'est qu'une très fragile construction. A l'inverse, et symétriquement, défendre la souveraineté populaire sans défendre la souveraineté nationale, c'est-à-dire croire que l'on peut se borner au seul souci social, c'est se priver de tout instrument d'action collective dans les vastes filets de la mondialisation et se livrer, impuissant, aux rapports de force internationaux où nulle volonté ne peut prendre corps... ».

²² Le Compromis de Luxembourg (janvier 1966) mit fin à la crise dite « de la chaise vide » durant laquelle la France ne siégeait plus au Conseil depuis juillet 1965. Ce compromis fut un constat de désaccord entre, d'une part, ceux qui lorsqu'un intérêt national très important était en cause, souhaitaient que les membres du Conseil s'efforcent dans un délai raisonnable, d'arriver à des solutions pouvant être adoptées par tous dans le respect de leurs intérêts mutuels et, d'autre part, la France qui était favorable à la poursuite des discussions jusqu'à ce qu'on parvienne à un accord unanime. Ulérieurement, d'autres Etats membres devaient rejoindre le point de vue français.

²³ Bruges Group, Britain & Europe. The text of the speech delivered in Bruges by The Rt. Hon. Mrs Margaret Thatcher, FRSE, www.brugesgroup.com/mediacentre/index.live?article=92#britain, 20th September 1988.

²⁴ Simon Usherwood, « Bruges as a Lodestone of British Opposition to the European Union ». *Collegium*, n° 29, Winter 2004, p. 5-16.

²⁵ Jean Jacques Rosa, « Comment peut-on être à la fois libéral et souverainiste », *Institut Euro 92*, 2001, www.euro92.com/new/article.php?id_article=626, : « ...Ce que l'on nous propose en réalité, d'abord avec l'euro, puis avec tout ce qui vient derrière – c'est à dire la politique budgétaire qui devra être coordonnée ou harmonisée si nous voulons que l'euro soit tenable... – c'est de mettre en place un grand état continental, un super-état [...]. Nous allons donc augmenter le degré d'étatisme de la société française, et non pas le diminuer. Ce que l'on appelle construire l'Europe consiste à ajouter des strates étatiques supplémentaires. Voilà pourquoi j'y suis farouchement opposé, d'un point de vue libéral... ».

²⁶ Občanská Demokratická Strana, Manifest českého Eurorealismu, Zahradil, Jan; Plečič, Petr; Adrián, Petr; Bednár, Miloslav, www.ods.cz/dulezité_dokumenty/, 2001.

²⁷ Robert Harmsen, « Euroscepticism in the Netherlands: Stirrings of Dissent », *European Studies*, n° 20, 2004, p. 99-126.